



## Porter plainte contre son expert comptable ?

Par **GoldRazor**, le 31/07/2012 à 16:55

Bonjour, rnrnJe suis chef d'entreprise et je passe depuis 4 ans par un cabinet d'expertise comptable. rnrnMon activité génère mensuellement : rn\_250 factures clients rn\_60 factures fournisseurs rn\_Je suis seul dans mon entreprise individuelle rnrnComme indiqué sur ma lettre de mission comptable au tout début de mon activité, je payais : 90 € euro par mois. Sa mission : déclaration fiscal, declaration TVA, tenu de la comptabilité et bilan. Pas d'action juridique, pas d'assemblée annuelle.rnrnAujourd'hui, mon comptable me prend 16000 euro l'année ... Je n'ai rien signé depuis les 90 euro mensuel.rnrnAu vue de cette somme, j'ai effectué des devis chez des concurrents : rnrnconcurrent 1 : 2500 euro l'année rnconcurrent 2 : 3500 euro l'année rnrnPuis je porter plainte contre mon expert comptable pour abus de confiance ? Ou pour autre chose ? En vue de récupérer le trop plein de sommes versées ? rnrnMerci

Par **GoldRazor**, le 31/07/2012 à 21:26

Personne pour m'aider ? Merci

Par **trichat**, le 22/10/2012 à 15:28

Ce tarif paraît effectivement extravagant.rnrnMais comment avez-vous pu régler de tels honoraires sans rechigner?rnrnCette hausse s'est faite sur combien d'années?rnrnVous avez payé régulièrement des provisions mensuelles (ou trimestrielles) avec un solde annuel après clôture de vos comptes et établissement des documents prévus tant par le code de commerce que par le code général des impôts.rnrnDans un premier temps, il faut lui demander un détail

de ses facturations, en particulier le nombre d'heures consacrées à votre dossier et le taux horaire de ses interventions (lui ou ses collaborateurs) : s'il vous annonce 500 heures, il y a certainement un problème!

Avant de penser à une action judiciaire - qui n'est peut-être pas fondée juridiquement - je vous conseille d'adresser une lettre recommandée au président du conseil régional de l'ordre des experts comptables de votre région et lui expliquer votre désaccord avec votre expert comptable sur des honoraires qui paraissent disproportionnés avec la taille de votre entreprise (joindre lettre de mission et facture détaillée).

Attendez la réponse et ensuite avisez.

Cordialement.

Par **GoldRazor**, le **22/10/2012 à 16:08**

Bonjour,

Sans rechigner effectivement car je n'avais aucun élément de comparaison donc pour moi ça me paraissait normal. A trop faire confiance ...

J'ai fais appel à un conseiller juridique.

J'ai demandé les détails des factures, la ventilation, ...

J'ai envoyé une lettre au conseil de l'ordre, j'attends une réponse

Merci beaucoup pour votre réponse ;)

Par **trichat**, le **22/10/2012 à 17:20**

Vous aviez bien anticipé.

J'aurais pu vous préciser qu'il y a une commission de déontologie dans chaque conseil régional et qu'il peut être saisi pour arbitrage en cas de conflit entre un membre de l'ordre et un client.

(je suis ancien expert comptable).